

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 3 mai 2021 à 19 h
par vidéoconférence**

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Madame Christine Gosselin, Conseillère du district du Vieux-Rosemont
Madame Stephanie Watt, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau
Monsieur Jocelyn Pauzé, Conseiller du district de Marie-Victorin

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. François William Croteau, maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe
Monsieur Martin Savaria, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Daniel Lafond, Directeur d'arrondissement
Madame Guylaine Déziel, Directrice du développement du territoire et des études techniques
Madame Catherine Rousseau, Directrice de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée
Monsieur Hugo Nappert, Directeur des travaux publics

Exceptionnellement, et en conformité avec les arrêtés ministériels en vigueur, les membres du conseil ont pu prendre part, délibérer et voter à distance par le biais d'une vidéoconférence.

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h.

CA21 26 0070

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 mai 2021

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 mai 2021 à 19 h, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

CA21 26 0071

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 avril 2021

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 avril 2021, à 19 h.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

10.03 - Point d'information des conseillers

Le point d'information des conseiller débute à 19 h et se termine à 19 h 17.

10.04 - Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 17 et prend fin à 20 h 09.

CA21 26 0072

Adopter le Plan maître de plantation 2020-2024 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter le *Plan maître de plantation* de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, couvrant la période 2020-2024;

De mandater la Division des parcs et des installations pour assurer la mise en œuvre, le suivi et la mise à jour du *Plan maître de plantation*.

Adoptée à l'unanimité.

12.01 1218929002

CA21 26 0073

Ratifier une convention de contribution financière avec l'organisme « Les productions Funambules Médias » - Octroyer une contribution financière de 3 000 \$ afin de soutenir la réalisation de la formule virtuelle du Festival Ciné Vert - Édition 2021 - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

De ratifier la convention avec contribution financière à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'organisme « Les productions Funambules Médias », pour la réalisation du Festival Ciné Vert;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière;

D'octroyer à cet effet à l'organisme « Les productions Funambules Médias » une contribution financière de 3 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant. Ladite contribution financière sera versée à l'organisme selon les conditions prévues à la convention;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1216955001

CA21 26 0074

Approuver quatre conventions de contributions financières avec les organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation des activités dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (Tandem) et de la mesure temporaire en sécurité urbaine en lien avec la pandémie sur les personnes et les quartiers - Octroyer des contributions financières pour un montant total de 170 995 \$ (RPPL21-04028-GG)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver les quatre conventions de contributions financières à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et les organismes suivants, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

Organismes	Contributions 2021			Contributions 2022
	Arrondissement	SDIS	MSP-Covid	Arrondissement
L'Accès-cible Jeunesse Rosemont				10 670 \$
Carrefour communautaire Montrose inc.	5 240 \$			7 260 \$
Projet Ado Communautaire en Travail de rue / PACT de rue	64 560 \$	4 145\$	15 000 \$	57 120 \$
Centre communautaire Petite-Côte	5 000 \$			2 000 \$
Total	74 800 \$	4 145 \$	15 000 \$	77 050 \$

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions de contributions financières;

D'accorder un soutien financier pour un montant total de 170 995 \$ aux organismes désignés ci-dessus, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1217699001

CA21 26 0075

Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Regroupement des éco-quartiers » - Octroyer une contribution financière de 4 800 \$ en appui au projet de patrouille de sensibilisation environnementale (patrouille verte) pour l'année 2021

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stéphanie Watt

Et résolu :

D'approuver la convention avec contribution financière à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'organisme « Regroupement des éco-quartiers », pour bonifier le salaire de trois patrouilleurs dans le cadre du programme *Éco-quartier* de l'Arrondissement;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière;

D'octroyer à cet effet à l'organisme « Regroupement des éco-quartiers » une contribution financière de 4 800 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant. Ladite contribution financière sera versée à l'organisme selon les conditions prévues à la convention;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1217831006

CA21 26 0076

Approuver une convention de services avec l'organisme « Jour de la Terre » - Autoriser une dépense maximale de 105 500 \$ pour poursuivre la démarche zéro déchet auprès des commerces dans le domaine de l'alimentation de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers (RPPS21-04026-GG)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'approuver une convention de services à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'organisme « Jour de la Terre »;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention de services;

D'autoriser une dépense maximale de 105 500 \$ pour poursuivre la démarche zéro déchet auprès des commerces dans le domaine de l'alimentation de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1217831005

CA21 26 0077

Autoriser une convention de contribution financière avec l'organisme « Société de développement communautaire de Montréal » (communément nommé Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM)) - Octroyer une contribution financière de 121 000 \$ à l'organisme afin de réaliser les projets des milieux de vie de l'édition 2021 du programme Projets participatifs citoyens - Autoriser un virement de crédits de 134 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers (RPPL21-04027-GG)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'approuver une convention avec contribution financière à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'organisme « Société de développement communautaire de Montréal » (communément nommé Centre d'écologie urbaine de Montréal) pour réaliser les projets des onze milieux de vie de l'édition 2021 du programme Projets participatifs citoyens;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière;

D'octroyer à cet effet à l'organisme « Société de développement communautaire de Montréal » une contribution financière de 121 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant. Ladite contribution financière sera versée à l'organisme selon les conditions prévues à la convention;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant de 134 000 \$ pour le paiement de cette contribution et d'une somme payable sur le contrat de service 2020 ayant été prolongé en 2021 avec le même organisme;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1217928005

CA21 26 0078

Autoriser une dépense totale de 200 631,38 \$, taxes incluses - Accorder deux (2) contrats d'une valeur de 101 178,00 \$ pour le 1^{er} et 99 453,38 \$ pour le 2^e, taxes incluses, à « Les Pavages Dancar 2009 inc. » pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une durée de huit (8) mois et de douze (12) mois respectivement, avec option de prolongation - Appel d'offres public numéro RPPS20-12139-OP/21-18568, lots 4 et 5 (5 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 200 631,38 \$, taxes incluses pour le service de location de rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie;

D'accorder à « Les Pavages Dancar 2009 inc. » plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 200 631,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPS20-12139-OP/21-18568, lots 4 et 5 (5 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1210674001

CA21 26 0079

Autoriser une dépense totale de 164 184,30 \$ taxes incluses - Accorder un contrat au même montant à la compagnie « Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée » pour l'arrosage de 1 500 nouveaux arbres en rues et en bordure de certains parcs et espaces verts de l'arrondissement pour l'année 2021, avec l'option de un (1) renouvellement - Appel d'offres public numéro 21-18747/RPPS21-01003-OP (4 soumissionnaires) - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant de 150 000 \$

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 164 184,30 \$, taxes incluses, pour l'arrosage de 1 500 nouveaux arbres;

D'accorder à « Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée » plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 164 184,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 21-18747/RPPS21-01003-OP (4 soumissionnaires);

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant de 150 000 \$ pour l'arrosage de 1 500 nouveaux arbres en rues et en bordure de certains parcs et espaces verts de l'arrondissement pour l'année 2021;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1210674003

CA21 26 0080

Autoriser une dépense totale de 74 558,99 \$, taxes incluses - Accorder un mandat de services professionnels au même montant à la firme-conseil « Lemay Co inc. » à même l'entente-cadre de la Direction d'urbanisme de la Ville de Montréal, numéro 1369506, pour la réalisation des phases 4 et 5 du mandat réglementaire en transition écologique de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant de 68 083 \$

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 74 558,99 \$, taxes incluses, pour la réalisation des phases 4 et 5 du mandat réglementaire en transition écologique de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;

D'accorder un mandat de services professionnels au même montant à la firme-conseil « Lemay Co inc. » à même l'entente-cadre de la Direction d'urbanisme de la Ville de Montréal, numéro 1369506, le cas échéant;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affectée - divers pour un montant de 68 083 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1212614003

CA21 26 0081

Autoriser une dépense totale de 344 778,38 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Cappa construction inc. » au montant de 206 834,28 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RMT 2021-2) - Appel d'offres public numéro RPPV20-10114-OP (6 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 344 778,38 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RMT2021-2), le cas échéant;

D'accorder à « Construction Cappa inc. », le contrat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 206 834,28 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat RPPV20-10114-OP, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 31 025,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 31 025,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, le cas échéant;

D'accorder à « IGF Axiom inc. », un mandat pour la surveillance des travaux pour une somme maximale de 60 942,50 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro RPPS19-11085-OP, le cas échéant;

D'accorder à « Solmatech inc. », un mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour une somme maximale de 9 951,32 \$, taxes et contingences incluses, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 5 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences techniques, le cas échéant;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1217943002

CA21 26 0082

Autoriser une dépense de 1 007 228,89 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Lanco Aménagement inc. » au montant de 816 816,89 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des terrains de balle au parc du Pélican dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Appel d'offres public numéro RPPV20-11136-OP (8 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 1 007 228,89 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement des terrains de balle au parc du Pélican dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, le cas échéant;

D'accorder le contrat à l'entreprise « Lanco Aménagement inc. », plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit 816 816,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPV20-11136-OP, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 122 522,54 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1218230001

CA21 26 0083

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 mars 2021, des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 27 février au 26 mars 2021 et des listes des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 31 mars 2021 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 mars 2021 des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 27 février au 26 mars 2021 et des listes des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 31 mars 2021 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)*.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1217367001

CA21 26 0084

Autoriser un virement de crédits de 130 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour des aménagements temporaires sur le domaine public dans le secteur de la rue Beaubien (70 000 \$) et dans le secteur de la rue Masson (60 000 \$)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits de 130 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour le paiement des services requis et des dépenses relatives à l'aménagement d'espaces temporaires sur le domaine public dans le secteur de la rue Beaubien (70 000 \$) et dans le secteur de la rue Masson (60 000 \$);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1217699002

CA21 26 0085

Autoriser un virement de 29 710,68 \$ du compte de surplus gestion affecté - divers pour le financement du projet pilote de contrôle de l'herbe à poux, pour l'année 2021-2022

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'autoriser un virement de 29 710,68 \$ du compte de surplus de gestion affectée - divers pour le financement du projet pilote de contrôle de l'herbe à poux de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour l'année 2021-2022;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, à signer tout engagement relatif;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1217831002

CA21 26 0086

Autoriser un virement de 20 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers, pour la location d'une boîte à asphalte chaude de 4 tonnes avec remorque pour une période de 5 mois

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un virement de 20 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers, pour la location d'une boîte à asphalte chaude de quatre (4) tonnes avec remorque pour une période de cinq (5) mois;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1210674004

CA21 26 0087

Prendre connaissance des clauses du projet de convention d'aide financière pour la réalisation du projet de construction de saillies de trottoir végétalisées drainantes à diverses intersections de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie déposé au Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (3^e appel à projets)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De prendre connaissance des clauses du projet de convention d'aide financière pour la réalisation du projet Construction de saillies de trottoir végétalisées drainantes à diverses intersections de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie déposé au Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source;

D'autoriser la directrice du Développement du territoire et des études techniques à agir au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et à signer la convention d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1217522005

CA21 26 0088

Édicter cinq ordonnances - Programmation d'événements publics : « Marché Angus », « Piétonnisation/inauguration Plaza », « Euro 2021, présenté par TVA sports », « Marché Masson des produits locaux », « Ciné-parc Dante », et « 5 @ 7 musicaux »

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance numéro 2021-26-010 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro 2021-26-011 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance numéro 2021-26-012 jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279, article 521, par. 5), l'ordonnance numéro 2021-26-013 jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires selon le site, les dates et l'horaire de l'événement indiqué dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance numéro 2021-26-014 jointe à la présente, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1217178001

CA21 26 0089

Édicter une ordonnance afin d'interdire la circulation des véhicules routiers au centre d'une ruelle localisée dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, art. 3), l'ordonnance numéro 2021-26-015 afin d'interdire la circulation des véhicules routiers pour le centre d'une ruelle localisée dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'autoriser les modifications de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1217219002

CA21 26 0090

Édicter une ordonnance, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière de stationnement* (5984, modifié), exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 6853, rue Saint-Hubert (lot 2 333 040), de l'obligation de fournir trois unités de stationnement - Fonds de compensation de 30 000 \$

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié), l'ordonnance numéro 2021-026-016 jointe à la présente résolution, exemptant le propriétaire de l'immeuble situé au 6853, rue Saint-Hubert (lot 2 333 040) de l'obligation de fournir trois unités de stationnement.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1217007001

CA21 26 0091

Édicter une ordonnance, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière de stationnement* (5984, modifié), exemptant le propriétaire du bâtiment situé aux 235-237, rue Saint-Zotique Est de l'obligation de fournir une unité de stationnement - Fonds de compensation de 10 000 \$

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié), l'ordonnance numéro 2021-26-017 jointe à la présente résolution, exemptant le propriétaire de l'immeuble situé aux 235-237, rue Saint-Zotique Est (lots 5 061 759 et 5 061 792), de l'obligation de fournir une unité de stationnement.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1218695002

CA21 26 0092

Édicter une ordonnance afin de modifier les heures d'usage des parcomètres RD 164, RD 165 et RD 166 situés sur l'axe Bélanger côté sud entre les rues Cartier et Chabot

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 15), l'ordonnance numéro 2021-26-018, afin :

- De modifier les heures d'usages des parcomètres RD 164, RD 165 et RD 166 situés sur l'axe Bélanger côté sud entre les rues Cartier et Chabot comme suit : du lundi au vendredi, de 9 h à 14 h et de 16 h à 21 h, de septembre à juin.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1216235003

CA21 26 0093

Édicter une ordonnance en vertu du *Règlement sur les tarifs (exercice 2021)* (RCA-159) afin de modifier les tarifs relatifs au stationnement réservé reliés à l'occupation du domaine public

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'édicter, en vertu de l'article 45 du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021)* (RCA-159), l'ordonnance numéro 2021-26-019, afin de modifier les tarifs applicables aux frais de stationnement réservé pour l'émission des permis d'occupation du domaine public.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1206235002

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 20 h 15.

Jocelyn Pauzé
Maire d'arrondissement suppléant

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 juin 2021.